SGLCE la cgt le livre parisien

## Les éditeurs ne veulent plus de presse les jours fériés !

Le 17 mars 2020, le gouvernement a décidé de mettre en place un confinement généralisé de la population pour lutter contre la pandémie de Covid-19. Si, dans certains secteurs, le télétravail a pu être mis en place, ce n'est pas le cas de tous, notamment pour toute une partie de notre branche professionnelle : les imprimeries, la distribution, les transporteurs. Malgré les dangers qui pèsent sur eux et leur famille, ces salariés ont quand même décidé de se rendre dans leurs entreprises pour faire en sorte que les titres de presse soient toujours en vente dans les kiosques restés ouverts et que les abonnés soient servis.

Cela fait maintenant près d'un mois que tout a été mis en œuvre, notamment par le biais d'aménagements des organisations de travail, pour que soit remplie notre mission au service de la diffusion de l'information et des idées. Pourtant, à la veille du week-end de Pâques, des éditeurs ont, une nouvelle fois, volontairement décidé de ne pas imprimer l'information sur support papier. Certes, il est constaté que, pendant ces jours fériés, les ventes sont moindres, mais est-ce une raison valable pour priver de journaux ceux qui, dans cette période de confinement, souhaitent s'informer ? Doivent-ils se plier aux exigences du patronat et aller consulter les sites Web – quand ils en ont les moyens et les capacités – pour rester informés ?

Cette décision, que nous avons systématiquement dénoncée, nous scandalise au regard de l'engagement pris par les salariés de la profession depuis le début du confinement. Plus que jamais, la visibilité de la presse, même en mode dégradé, est un élément important qui structure notre société. La presse doit paraître toute l'année, jours fériés ou pas. Et, pour cela, le patronat se doit d'assurer la sécurité des salariés, encore plus pendant cette période, et de mettre à leur disposition les équipements nécessaires à leur protection sanitaire.

Pire, alors que nous apprenons que certains éditeurs voulaient paraître, la situation économique de Presstalis les en a tout simplement dissuadés, au prétexte que le coût de distribution serait trop élevé ! Évidemment, le fait que tous les éditeurs n'aient pas décidé communément d'imprimer met en péril ceux qui souhaitaient l'être. La modification de la loi Bichet a mis fin aux valeurs qui prévalaient dans le système coopératif. Le réseau était ouvert en toutes circonstances et répondait aux besoins des éditeurs, aujourd'hui c'est une forme de censure comptable qui se produit.

La mise à disposition de l'information sur support papier est essentielle dans notre pays. Nous exigeons donc des éditeurs qu'ils revoient leur copie concernant la non-parution pour les jours fériés et qu'ils prennent toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer l'impression et la diffusion de l'information.

*Paris, le 14 avril 2020*